



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Carnet des modules

Formation interne à l'association

Contremaître plâtrier constructeur à sec

FREPP / ASEPP

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8
1950 Sion
T 027 322 52 60
F 027 322 24 84
info@frepp.ch

Le cursus



Formation professionnelle supérieure **PLÂTRIER CONSTRUCTEUR À SEC**

| MODULES | BRANCHES | Certificat | Brevet fédéral | Diplôme fédéral | |
|-------------------------------|---|------------------|--|-----------------|----|
| | | Chef de chantier | Contremaître plâtrier constructeur à sec | Maître plâtrier | |
| G-T 1 | Sciences des matériaux | 40 | | | |
| G-T 2 | Technique de construction I | 40 | | | |
| G-T 4 | Physique et chimie du bâtiment I | 40 | | | |
| G-T 7 | Sécurité du travail (PERCO) | 8 | | | |
| G-T 8 | Outils, appareils et machines | 32 | | | |
| G-T 9 | AVOR Logistique de chantier | 40 | | | |
| G-G 1 | Dessin et lecture de plans | 40 | | | |
| G-P 1 | Techniques de crépissage | 30 | | | |
| G-P 2 | Stucs I | 30 | | | |
| G-P 4 | Construction à sec I | 30 | | | |
| G-P 6 | Isolations | 30 | | | |
| Nombre de leçons | | 360 | | | |
| G-T 3 | Technique de construction II | | 40 | | |
| G-T 5 | Physique et chimie du bâtiment II | | 40 | | |
| G-T 6 | Dégâts du bâtiment | | 40 | | |
| G-T 10 | Normes | | 40 | | |
| G-T 11 | Conduite du personnel | | 40 | | |
| G-G 2 | Concevoir et esquisser | | 40 | | |
| G-P 3 | Stucs II | | 40 | | |
| G-P 5 | Construction à sec II | | 80 | | |
| Nombre de leçons | | | 360 | | |
| G-T 12 | Histoire des styles architecturaux | | | | 40 |
| G-W 1 | Connaissances commerciales de base | | | 80 | |
| G-W 2 | Connaissances entrepreneuriales de base | | | 80 | |
| G-W 3 | Calcul de prix | | | 60 | |
| G-W 4 | Comptabilité | | | 80 | |
| G-W 5 | Technique de vente et marketing | | | 80 | |
| Nombre de leçons | | | | 420 | |
| NOMBRE TOTAL DE LEÇONS | | 360 | 720 | 1140 | |

Légende: G-T = Cours théorique G-P = Cours pratique G-G = Dessin G-W = Gestion d'entreprise

Modules G-T 3



Technique de construction II

Exigences

Certificat fédéral de plâtrier constructeur à sec ou qualification équivalente.

Validation de compétences module G-T2 Technique de construction I

Compétences

Vous connaissez les systèmes de liaisons thermiques, les prescriptions anti-feu, les systèmes anti-bruit et de protection anti-incendie et vous savez faire le bon choix de matériaux.

Vous connaissez les directives et les prescriptions des fournisseurs.

Objectifs didactiques

- Connaître les techniques de construction à sec et humides pour la construction de voûtes.
- Connaître les techniques de construction à fer rond, à métal déployé avec crépi.
- Connaître les systèmes d'isolation thermiques et savoir les recommander de manière appropriée.
- Connaître les prescriptions anti-feu.
- Connaître les systèmes anti-bruit et de protection anti-incendie et savoir les choisir en fonction de la situation.
- Savoir faire le bon choix de matériaux lors d'assainissements de façades, de parois et de plafonds pour des locaux internes.
- Connaître les directives et les prescriptions des fournisseurs et savoir les appliquer.
- Concevoir et réaliser des croquis d'éléments de parois et de plafond.
- Etablir des calculs détaillés de quantités de matériaux.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Matières théoriques

- Construction à sec et humide de voûtes.
- Préfabrication d'éléments de plafond selon la technique de construction à sec.
- Systèmes d'isolation thermique, de protection anti-incendie et anti-bruit.
- Prescriptions anti-feu.
- Systèmes de protection anti-incendie pour les parois, les plafonds et les isolations de tuyaux.

- Directives des fournisseurs.
- Conceptions décoratives de parois et de plafonds.
- Etudes de cas.
- Calculs de quantités.
- Systèmes d'assainissement de façades, de parois intérieures et de plafonds.

Validation des compétences

Un test écrit a lieu dans le cadre du module de base. Durée environ 2 à 4 heures.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 heures

Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- examen professionnel de contremaître plâtrier constructeur à sec;
- maîtrise fédérale de plâtrier.

Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 10 ans.

11 décembre 2008

Modules G-T 5



Physique et chimie du bâtiment II

Exigences

Certificat fédéral de plâtrier constructeur à sec ou qualification équivalente.

Validation de compétences module G-T5 Physique et chimie du bâtiment I

Compétences

Vous connaissez les normes, règlements et directives relatifs à l'isolation thermique, à la protection contre l'humidité et le bruit, ainsi que pour la protection anti-incendie du bâtiment.

Vous savez établir des calculations de physique du bâtiment simples. Vous êtes à même d'appréhender des problèmes de physique et chimie du bâtiment.

Objectifs didactiques

- connaître les normes, règlements et directives relatifs à l'isolation thermique, à la protection contre l'humidité et le bruit, ainsi que pour la protection anti-incendie du bâtiment.
- savoir évaluer l'enveloppe du bâtiment en rapport avec le bilan thermique.
- savoir effectuer des calculs simples de la valeur U, du point de rosée et volume de condensat à l'aide des logiciels appropriés.
- savoir réaliser des graphes de température et évaluer leurs effets.
- savoir évaluer des éléments de construction en fonction de leurs propriétés acoustiques (isolation, réflexion, absorption).
- connaître les mesures permettant d'améliorer les propriétés acoustiques et d'amortissement de bruit et savoir les calculer à l'aide des logiciels appropriés.
- connaître les mesures anti-incendie et leurs effets
- savoir reconnaître les problèmes de statiques en relation avec des éléments de construction.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Matières théoriques

- Systèmes de chauffage.
- Bilan énergétique des bâtiments.
- Conduction thermique, ponts de froid, isolation thermique.
- Diffusion de vapeur, condensation, barrière de vapeur
- Calcul de la valeur U.
- Point de rosée et calcul de volumes de condensat.

- Sources de bruit et transmission acoustique.
- Mesures de protection acoustique.
- Evaluation des matériaux de construction et des constructions par rapport à la protection anti-incendie.
- Résistance au feu de diverses constructions.
- Effets des contraintes et de la solidité dans les éléments de construction; forces engendrées par les constructions en plâtre ou à sec.
- Evaluation et calcul de grandeurs relatives à l'acoustique du bâtiment.
- Danger d'incendie et évolution d'un feu.

Validation des compétences

Un test écrit a lieu dans le cadre du module de base. Durée environ 6 heures.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 heures

Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- examen professionnel de contremaître plâtrier constructeur à sec;
- maîtrise fédérale de plâtrier.

Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 10 ans.

11 décembre 2008

Modules G-T 6



Dégâts du bâtiment

Exigences

Certificat fédéral de plâtrier constructeur à sec ou qualification équivalente.

Compétences

Vous connaissez les aspects légaux relatifs aux dégâts du bâtiment.

Vous êtes en mesure d'expliquer les dégâts et leurs causes. Vous connaissez les fiches techniques.

Objectifs didactiques

- Connaître les dangers pouvant conduire à des dégâts aux bâtiments.
- Connaître les règles de crépissages usuels.
- Connaître les conditions posées à un bâtiment.
- Savoir éviter des dégâts.
- Savoir choisir les matériaux appropriés.
- Savoir déterminer les causes des dégâts et des fissures.
- Connaître les différentes formes de fissures sur des surfaces d'enduit.
- Connaître différentes possibilités d'assainissement pour des dégâts simples.
- Connaître les types de construction usuels.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Matières théoriques

- Les dégâts du bâtiment et leurs causes.
- Effets de la température, des précipitations et du vent.
- Mouvements de terrain, substances polluantes.
- Exigences de qualité pour les travaux de plâtrerie
- Schémas de cause à effet et d'évolution de dégâts de construction.
- Aspects légaux lors de dégâts du bâtiment.
- Fiches techniques.
- Systèmes d'assainissement de divers fournisseurs.
- Etudes de cas et propositions de solutions.
- Dégâts et leurs causes lors de travaux de crépissages, lors de constructions à sec et lors de travaux d'isolation.
- Connaissances de base de la construction.

Validation des compétences

Un test écrit a lieu dans le cadre du module de base. Durée environ 6 heures.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons

Temps d'étude individuelle 10 heures

Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- examen professionnel de contremaître plâtrier constructeur à sec;
- maîtrise fédérale de plâtrier.

Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 10 ans.

11 décembre 2008

Modules G-T 10



Normes

Exigences

Certificat fédéral de plâtrier constructeur à sec ou qualification équivalente.

Compétences

Vous connaissez toutes les normes et recommandations EN/SIA de notre domaine d'activité et vous savez les appliquer dans le cadre du travail pratique dans le bâtiment.

Vous connaissez le contenu de toutes les fiches d'information et savez appliquer ces directives professionnelles dans la construction.

Vous connaissez tous les éléments contractuels relatifs aux normes et savez les mettre en pratique.

Vous connaissez les conditions légales les plus importantes rencontrées fréquemment lors de l'exécution de travaux et qu'il y a lieu de respecter.

Objectifs didactiques

- Connaître toutes les normes et recommandations EN/SIA de notre domaine d'activité et savoir les appliquer dans le cadre du travail pratique dans le bâtiment.
- Connaître les fiches d'information en vigueur et savoir appliquer ces directives professionnelles dans la construction.
- Connaître tous les éléments contractuels significatifs relatifs aux normes et savoir les mettre en pratique.
- Connaître les conditions légales les plus importantes rencontrées fréquemment lors de l'exécution de travaux à appliquer.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Matières théoriques

- Toutes les normes EN/SIA et recommandations concernées par la profession.
- Toutes les fiches d'information.
- Tous les éléments contractuels relatifs aux normes.
- Toutes les conditions légales annexes.

Validation des compétences

Un test écrit a lieu dans le cadre du module de base. Durée environ 4 à 5 heures.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 heures

Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- examen professionnel de contremaître plâtrier constructeur à sec;
- maîtrise fédérale de plâtrier.

Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 10 ans.

11 décembre 2008

Conduite du personnel

Exigences

Certificat fédéral de plâtrier constructeur à sec ou qualification équivalente.

Compétences

Vous connaissez les principales caractéristiques des différents styles de conduite, ainsi que leurs possibilités d'application. Vous connaissez les différentes possibilités de mener une conduite du personnel motivante et couronnée de succès. Vous connaissez les particularités de la conduite et de l'accompagnement d'apprentis. Vous connaissez les offres de formation continue de vos collaborateurs et savez en faire usage dans la planification à moyen et long terme (planification de carrière). Vous connaissez des méthodes de gestion des conflits. Vous connaissez différents systèmes de qualification et pouvez en appliquer au moins un dans le cadre de l'entreprise de plâtrerie.

Vous avez des notions fondamentales de la prévention contre les addictions.

Objectifs didactiques

- Connaître les principales caractéristiques des différents styles de conduite, ainsi que leurs possibilités d'application.
- Connaître les différentes possibilités de mener une conduite du personnel motivante et couronnée de succès.
- Connaître les particularités de la conduite et de l'accompagnement d'apprentis.
- Connaître les offres de formation continue de vos collaborateurs et savoir en faire usage dans la planification à moyen et long terme (planification de carrière).
- Connaître des méthodes de gestion de conflits.
- Connaître différents systèmes de qualification et en appliquer au moins un dans l'entreprise de plâtrerie.
- Acquérir des notions fondamentales de la prévention contre les addictions.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Matières théoriques

- Bases de la conduite du personnel et des tâches de conduite.
- Méthodes et styles de conduite.
- Qualifications.
- Formation d'apprentis.
- Psychologie, drogues au travail.
- Considérations légales et multiculturelles.

Validation des compétences

Un test écrit a lieu dans le cadre du module de base. Durée environ 4 heures.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 heures

Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- examen professionnel de contremaître plâtrier constructeur à sec
- maîtrise fédérale de plâtrier

Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 10 ans.

11 décembre 2008

Modules G-P 3



Stucs II

Exigences

Certificat fédéral de plâtrier constructeur à sec ou qualification équivalente.

Validation de compétences module G-P2 Stucs I

Compétences

Vous savez de réaliser des plafonds et de parois avec des éléments de stuc et de plâtre. Vous êtes en mesure de confectionner des voûtes, respectivement des éléments de voûte simples.

Objectifs didactiques

- Savoir réaliser des plafonds et des parois avec des éléments de stuc et de plâtre.
- Savoir confectionner des voûtes, respectivement des éléments de voûte.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques pratiques et théoriques.

Matières pratiques

- Construction de voûte avec des supports de crépi et des éléments de plaques de plâtre.
- Voûte à pans sur plan carré.
- Pilier à ornements avec base profilée.
- Compartimenter des plafonds.
- Réalisation d'ornements de plafonds.

Validation des compétences

Un test pratique a lieu dans le cadre du module de base. Durée environ 6 heures.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 20 heures

Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- examen professionnel de contremaître plâtrier constructeur à sec;
- maîtrise fédérale de plâtrier.

Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 10 ans.

11 décembre 2008

Modules G-P 5



Construction à sec II

Exigences

Certificat fédéral de plâtrier constructeur à sec ou qualification équivalente.

Validation de compétences module G-P4 Construction à sec I

Compétences

Vous savez concevoir et réaliser des murs arrondis. Vous savez dessiner et réaliser des plafonds arrondis ou voûtés. Vous êtes en mesure de réaliser et de monter des éléments décoratifs de plafonds. Vous savez concevoir et réaliser des pièces moulées. Vous savez proposer et réaliser des mesures de protection anti-bruit décoratives. Vous établissez des listes de matériel détaillées.

Objectifs didactiques

- Concevoir et réaliser des murs arrondis.
- Dessiner et réaliser des plafonds arrondis ou voûtés.
- Réaliser et monter des éléments de plafond décoratifs.
- Concevoir et réaliser des pièces moulées.
- Proposer et réaliser des mesures de protection anti-bruit décoratives.
- Établir des listes de matériel détaillées.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques pratiques et théoriques.

Matières pratiques

- Conception décorative de plafonds et de parois selon la technique de construction à sec.
- Systèmes de décoration, utilisation de pièces moulées.
- Éléments de décoration anti-bruit.

Validation des compétences

Un test pratique a lieu dans le cadre du module de base. Durée environ 4 à 8 heures.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 80 leçons
Temps d'étude individuelle 20 heures

Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature citée.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- examen professionnel de contremaître plâtrier constructeur à sec;
- maîtrise fédérale de plâtrier.

Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 10 ans.

11 décembre 2008

Modules G-G 2



Concevoir et esquisser

Exigences

Certificat fédéral de plâtrier constructeur à sec ou qualification équivalente.

Compétences

Vous êtes en mesure de réaliser des croquis de projets pour le maître d'ouvrage, l'architecte et l'artisan et de les utiliser comme moyen de communication. Vous connaissez les différents modes de représentation. Vous savez saisir les désirs de la clientèle, les transposer sous forme de croquis et les traiter de manière appropriée. Vous réalisez des croquis de travail pour les collaborateurs. Vous êtes en mesure d'identifier et d'interpréter des contrastes dans la composition des couleurs.

Objectifs didactiques

- Connaître différentes techniques de représentation.
- Réaliser des croquis de projets pour le maître d'ouvrage, l'architecte et l'artisan et les utiliser comme moyen de communication.
- Saisir les désirs de la clientèle, les transposer sous forme de croquis et les traiter de manière appropriée.
- Réaliser des croquis de travail pour les collaborateurs.
- Savoir identifier et interpréter l'harmonie et le contraste dans la composition des couleurs.
- Connaître les mélanges de couleurs simples.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques pratiques et théoriques.

Matières pratiques

- Représentation en perspective centrale et à points de fuite; représentation des objets dans l'espace.
- Croquis à main levée en 3 dimensions.
- Représentation de concepts et d'idées techniques par des croquis.
- Utilisation de la CAD et de la caméra numérique pour la représentation en plan et dans l'espace.
- Bases de la théorie des couleurs et son application dans le domaine artisanal.
- Mélange de couleurs / pigments.

Validation des compétences

Un test pratique a lieu dans le cadre du module de base. Durée 2 - 4 heures.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 heures

Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- examen professionnel de contremaître plâtrier constructeur à sec
- maîtrise fédérale de plâtrier

Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 10 ans.

11 décembre 2008

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a template for writing.



FREPP

Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

Rue de la Dent-Blanche 8 - 1950 Sion

T 027 322 52 60 - F 027 322 24 84

info@frepp.ch - www.frepp.ch